

**APPEL A CANDIDATURES POUR L'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE
MARCHÉ ALIMENTAIRE LA PAIX LES BROSSES DE VILLEURBANNE****Ouverture prévisionnelle SEPTEMBRE 2025****CONTEXTE 2****PRESENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURE 2****OBJET DE LA CONSULTATION 2****CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2****EMPLACEMENT 2****MODALITES DE DEBALLAGE 3****REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 3****PROCEDURE DE L'APPEL A CANDIDATURES 3****PIECES A FOURNIR 3****CRITERES DE SELECTION 4****MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER 4**

**DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET DE
L'EMPLOI ET DE
L'INSERTION**

27 rue Paul-Verlaine
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 68 37

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

I. CONTEXTE

La ville de Villeurbanne lance un appel à candidatures en vue de l'exploitation à partir de septembre 2025 des emplacements sur le marché forain situé sur la place de Paix, dans le quartier des Brosses à Villeurbanne.

Conformément aux besoins exprimés lors d'une concertation avec les habitants, la place de la Paix du quartier des Brosses va être réaménagée afin d'offrir un espace de détente et de convivialité. Les aménagements prévoient la piétonisation de la place pour dédier un espace au profit de plusieurs usages (jeu libre, vélo ou trottinette pour les enfants) et l'installation d'un mobilier ludique, sportif et récréatif. Ces aménagements visent également à faciliter l'organisation d'animations au sein du quartier tels que des vide-greniers, bibliobus ou encore la présence d'un marché qui sont l'expression des souhaits des habitants.

II. PRESENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURE

A. Objet de la consultation

Afin de répondre à sa volonté de permettre un approvisionnement de la population en produits frais, la ville de Villeurbanne souhaite renouveler un marché alimentaire sur la place de la Paix à compter de septembre 2025.

Cet appel à candidatures est organisé en application des dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques imposant pour toute exploitation économique du domaine public une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. »

Les réponses favorables feront l'objet d'une communication par courrier individuel, en recommandé, au plus tard le 29 septembre 2025.

Les réponses défavorables feront l'objet d'une communication par courrier individuel, lettre simple après le 29 septembre 2025.

B. Conditions de l'occupation du domaine public

B.1 EMBLACEMENT

La présente consultation a vocation à sélectionner les futurs occupants des emplacements du marché alimentaire qui sera créé place de la Paix à Villeurbanne en 2025. L'emprise du marché sur la place représentera 30 mètres linéaires au total.



Ce marché est à emport, il vous est demandé d'emporter et de trier vos déchets au sein de sites spécialisés. Aucun déchet ne pourra persister.

B.2 AUTORISATION

L'occupation doit faire l'objet d'une autorisation annuelle expresse et préalable par la Ville.

L'autorisation délivrée a un caractère précaire, révocable et strictement personnel. Elle ne pourra faire l'objet d'une sous-traitance ou d'une sous-location.

Elle n'est pas constitutive de droits réels.

Toute autorisation ou titre d'occupation sera également délivré conformément aux règles fixées par le règlement général des marchés de la commune, disponible sur demande auprès du service réglementation commerciale.

B.3 Modalités de déballage

Les modalités de déballage sont fixées dans le règlement général des marchés en vigueur disponible sur demande auprès du service réglementation commerciale. Le marché se déroulera les vendredis de 15h00 à 19h00.

B.4 Redevance d'occupation du domaine public

Les commerçants devront s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public dont le montant est fixé par délibération du Conseil municipal D2025-30.

Chaque année, la tarification peut faire l'objet d'une révision au 1^{er} janvier.

Les modifications tarifaires en vigueur sont affichées à l'accueil du service réglementation commerciale.

III. PROCEDURE DE L'APPEL A CANDIDATURE

A. Critère de sélection

Dans le cadre de l'exploitation d'un marché équilibré en offre de produits et en prix, les candidats seront sélectionnés sur la base de plusieurs critères.

La ville de Villeurbanne, à travers un comité de sélection composée de l'équipe de direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion (DDEEI) et de l'adjoint au maire en charge du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, examinera les candidatures reçues, sous réserve de leur recevabilité, à l'aune des critères suivants :

- Critère 1 : Proposition commerciale sur 50 :
 - revendeur ou producteur
 - approvisionnement (achat locaux, circuits-courts, fréquence d'approvisionnement),
 - positionnement qualité/prix (entrée de gamme, gamme moyenne ou haut de gamme),
 - présentation du produit et de l'étal (fournir photos en couleur)
 - originalité et complémentarité de l'offre par rapport aux autres commerçants présents sur le marché
- Critère 2 : Conformité à la réglementation sur 25 :
 - Respect des règles sanitaires et d'hygiènes applicables aux commerces ambulants/ gestion des déchets
 - Respect des règles de sécurité sur le marché
- Critère 3 : Expérience professionnelle sur 25 :
 - années d'expérience sur les petits marchés forains villeurbannais en tant qu'abonné ou permissionnaire (références, attestations...)
 - présence de conjoint collaborateur et/ou de salariés (contrat de travail)

B. Pièces à fournir

La complétude des dossiers conditionne la recevabilité des candidatures. Toute demande doit être adressée par écrit en langue française.

Aussi, les candidats doivent fournir les éléments suivants :

- ☐ Fiche de renseignements complétée (annexe)
- ☐ Photos de présentation des produits et de l'étal
- ☐ Photos des installations électriques
- ☐ Extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) de moins de trois mois (Kbis) portant si nécessaire mention du conjoint collaborateur
- ☐ Carte de commerçant non sédentaire en cours de validité
- ☐ Attestation de formation en hygiène alimentaire (produits carnés et/ou gestion du chaud ou du froid)
- ☐ Contrat ou document de suivi des SPA3 attestant de la bonne gestion des déchets réglementés provenant des sous-produits animaux
- ☐ Copie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- ☐ Attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'activité de commerçant sur éventaires et marchés de l'année en cours
- ☐ Toutes pièces visant à justifier les pratiques commerciales (contrats, factures, ...)
- ☐ Accompagnés de tout élément que le candidat juge nécessaire de verser au dossier.

C. Modalité de dépôt de dossier

La période de dépôt des dossiers est ouverte du 15 juillet 2025 au 1^{ER} septembre 2025. Tout dossier déposé postérieurement au **1^{ER} SEPTEMBRE 2025 à 14 heures ou non complet** ne sera pas accepté.

Le dossier complet (Cf. pièces à fournir) est à adresser par lettre recommandée avec accusé/réception (cachet de la poste faisant foi) :

Mairie de Villeurbanne
Service Règlementation commerciale
Place Lazare Goujon
BP 65051
69601 Villeurbanne cedex

Il peut également être déposé à l'accueil du service réglementation commerciale pendant les heures d'ouverture au public (un récépissé de dépôt sera fourni) :

Service Réglementation commerciale
27 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne
1er étage
Du Lundi au Jeudi de 12h00 à 14h30

D. Protection des données personnelles

Dans le cadre du processus de sélection, objet du présent cahier des charges, les candidats sont informés que les données à caractère personnel les concernant font l'objet d'un traitement par la ville de Villeurbanne et ont pour base légale le consentement.

Les données personnelles recueillies par le biais de cet appel à candidatures sont destinées à l'usage exclusif du personnel de la direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion et plus particulièrement du service Réglementation commerciale.

La ville de Villeurbanne conserve un registre. Ces informations sont conservées jusqu'à la délivrance des autorisations de déballage sur le marché place de la Paix.

Ces traitements ont pour finalité la sélection des dossiers des commerçants qui pourront débiller sur le nouveau marché place de la Paix à l'horizon 2023.

La ville de Villeurbanne s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement européen n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les titulaires des données collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation de traitement de celles-ci.

Ces titulaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant ; Ils disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment ; toutefois ce retrait entraînera l'impossibilité pour le titulaire des données de bénéficier de l'objet de la convention.

Pour exercer ses droits chaque titulaire peut contacter la direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion ou le Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Mairie de Villeurbanne – Place du Dr Lazare Goujon – 69100 VILLEURBANNE ou par email dpd@mairie-villeurbanne.fr.

En cas de réclamation, il peut aussi saisir l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

ANNEXE 1/ **FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER**

Dénomination de la société	
Siège social	
Code Postal	
Ville	
N° de SIRET	
Date de création (préciser si en cours de création)	

NOM Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Mail	

Type de véhicule	
Immatriculation	
Assurance	
Dimensions	
Dimensions véhicule déployé (stores,tablettes...)	
Descriptions des équipements techniques (four, plaques de cuisson électriques/gaz) et des puissances requises	

Autres sites de déballage	
---------------------------	--